



Fédération Française
de Spéléologie

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FFS

5 JUIN 2022 - À LYON

[Documents présentés lors de l'assemblée générale](#)

ORDRE DU JOUR

1- Validation des présents et de l'atteinte du quorum	1
2 - Ouverture de l'Assemblée générale ordinaire	2
3 - Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2021	5
5 - Rapports d'activité des pôles et commissions : réponse aux questions	5
6 - Proposition de modification de l'article 8 du règlement intérieur	12
7- Rapport financier 2021 (vote)	13
8 - Proposition d'affectation du résultat 2021 (vote)	14
9 - Budget prévisionnel de l'exercice 2022 (vote)	14
10 - Rapport d'orientation 2022 (vote)	15
11 - Élection des candidats au conseil d'administration	17
12 - Vote des tarifs des licences fédérales 2023 (vote)	17
13 - Élection des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2022 (vote)	17
14 - Présentation des motions	18
15 - Rapport de la direction technique nationale	21
16 – Points divers	22

1- Validation des présents et de l'atteinte du quorum

Sur 112 représentants départementaux et régionaux, 9 personnes sont en visioconférence, 47 présents physiquement dans la salle, 26 procurations à des personnes présentes dans la salle, cela fait un total de 82 personnes présentes ou représentées.

Après décompte des grands électeurs et validation de la commission de surveillance des opérations électorales, représentée par Raymond LEGARÇON, le quorum est atteint et l'assemblée générale peut commencer.

Il est procédé à un vote test sur le système de vote par voie électronique retenu depuis 2021 par la Fédération française de spéléologie.

Yannick DECKER, directeur administratif explique les modalités du vote électronique : le vote reste suffisamment longtemps, le vote est clôturé lorsqu'on lance le vote suivant.

Question : Avez-vous reçu le vote test ?

OUI : 57 voix (80 %)

NON : 7 voix (9 %)

ABSTENTION : 7 voix (9 %)

soit 71 votants sur la durée du vote test

2 - Ouverture de l'Assemblée générale ordinaire

Le président rend hommage aux disparus en 2021 et 2022, une minute de silence est observée.

3 - Rapport moral du Président

*Chers grands électeurs, membres du CA, des commissions, fédérés de tout bord,
Bonjour et merci à tous pour votre présence ici, ce jour.*

L'engagement bénévole est malheureusement bien peu de chose par rapport à la pression sociétale et juridique croissante.

La mobilisation de chacun est de plus en plus complexe et les responsabilités pèsent de fait sur un nombre toujours plus petit de bénévoles, sur nos salariés et sur la DTN.

De nombreuses instances dirigeantes sont incomplètes et de nombreux postes sont vacants.

J'entends de tout bord qu'il est de plus en plus dur de trouver des personnes et de passer le relais.

Ce que j'ai pu constater cette année encore, c'est parfois le manque de bienveillance dans nos interpellations au nom de grands principes mais en oubliant parfois qu'une fédération avec de grands principes, aussi légitimes soient-ils, mais sans personne pour les appliquer, c'est une fédération qui se meure.

Même si cela reste ponctuel, cela peut beaucoup démobiliser.

Nous œuvrons une grande partie de notre temps pour gérer ce genre de difficultés. Tout le monde peut faire des erreurs mais veillons les uns sur les autres.

Malgré tout cela, nous arrivons encore à de belles choses.

Nous sommes aujourd'hui à la FFS, 6834 fédérés. Nous étions 6844 en 2019, à date.

Nos commissions, CSR, CDS, clubs bougent. Nous avons maintenant délégation pour la spéléologie et le canyon.

Cela est la preuve de notre engagement à tous depuis des décennies.

Je pense que vous pouvez tous vous applaudir.

Rassemblement scolaire, actions scientifiques, base de données, conventions d'accès aux sites, manuels techniques en préparation, stages, Berger, Spelimages et j'en passe... Beaucoup de choses bougent à la FFS.



Le prochain événement majeur qui nous occupe déjà depuis un moment est l'UIS 2022. Déjà plus de 1123 inscrits. Venez nombreux et faites du bruit pour ce moment, pour nous rassembler tous, nous retrouver, nous tourner vers l'avenir.

*L'avenir, c'est aussi aujourd'hui.
En vous remerciant. Maintenant, place à l'AG.*

Bernard TOURTE, grand électeur de la région Occitanie, souhaite que les questions diverses soient traitées avant 17h. Le président répond que le maximum sera fait pour tenir les délais.

Raymond LEGARÇON, grand électeur du CDS des Bouches du Rhône, relève que la commission canyon n'a pas de représentant alors que nous venons d'obtenir la délégation, il faut en discuter lors de cette assemblée générale.

Gaël KANEKO demande s'il y a des questions sur le rapport moral, hormis la remarque faite par Raymond LEGARÇON, sur la commission canyon qui n'a pas de direction nationale alors que la FFS a obtenu la délégation canyon.

Bernard LIPS, grand électeur CSR Auvergne Rhône-Alpes, relève que la commission des relations et expéditions internationales (CREI) ne fonctionne plus. Il y a une expédition en attente de parrainage depuis plusieurs semaines.

Gaël KANEKO indique que le conseil d'administration a travaillé sur le sujet, un budget est attribué à la CREI, il serait souhaitable qu'il y ait une nouvelle équipe.

Nous faisons au mieux pour répondre à toutes les obligations de la commission, nous avons répondu à de nombreuses demandes de parrainage. Concernant la demande qui est en souffrance, il y a eu de nombreux dossiers à gérer comme la délégation canyon, l'assemblée générale, le congrès UIS, etc., le retard pour la réponse est dû à la surcharge de travail. C'est le président qui valide les demandes.

Un document a été préparé au niveau du conseil d'administration, une réunion aura lieu prochainement, toutes les personnes qui le souhaitent y sont invitées, il était compliqué de l'organiser avant l'assemblée générale.

Vote du rapport moral

Question : Approuvez-vous le rapport moral ?

82 votants – 75 exprimés
OUI : 54 voix (72 %)
NON : 12 voix (16 %)
ABSTENTION : 9 voix (12 %)

Suite à la réunion des présidents de région qui a eu lieu samedi 4 juin, il y a une candidature au collège des présidents de région, elle sera mise au vote aujourd'hui.

Nouvel élu de la région Bourgogne Franche Comté, François BEUCAIRE, face à la carence des présidents de région, se présente en tant que suppléant au collège des présidents de région présents au CA de la FFS. Il est fédéré depuis vingt-cinq ans et est membre de la direction nationale de l'EFS.

Le vote pour la liste des membres de droit au conseil d'administration de la FFS est lancé.

Question : Validez-vous la liste des membres de droit du conseil d'administration, proposée par le collège des présidents de région le 4 juin 2022, composée de trois titulaires : Claudine MASSON, Paul RABELLE et Joël ROY, et de trois suppléants : Annie LEGARÇON, Benjamin Weber et François BEUCAIRE ?

OUI : 68 voix (98 %)
NON : 1 voix (1 %)
ABSTENTION : 0 voix (0 %)



Gaël KANEKO rappelle qu'il y a des postes vacants au conseil d'administration, au niveau du collège des régions. Il est prévu quatre postes titulaires, seulement trois sont élus.

Il faudrait huit suppléants. Il y en a trois, à date. Les présidents de région peuvent se présenter mais aussi leurs adjoints.

Raymond LEGARCON regrette que l'on se soit battu pour qu'il y ait une représentation des régions au conseil d'administration de la FFS, il serait préférable qu'il y ait un quatrième candidat avant la fin de l'assemblée générale..

Le président acquiesce mais il faut vérifier la faisabilité du vote.

Benjamin WEBER, président adjoint du CSR Occitanie, suppléant au conseil d'administration pour le collège des présidents de région : il faut que les élus participent activement aux réunions. Peut-être que la charge de travail est incompatible avec celle de président de région. Il faut réfléchir.

Gaël KANEKO : si nous n'arrivons pas à avoir une présence suffisante au niveau des présidents et présidents adjoints des CSR, il faut réfléchir à l'ouverture aux CDS. Si certains ont des suggestions ou ont envie de travailler sur le sujet, il ne faut pas hésiter.

Bernard TOURTE : Auparavant, il y avait quatre conseils d'administration par an, aujourd'hui, il y a un conseil d'administration par mois. C'est un problème de fond pour acter de la présence régulière pour ceux qui ont des fonctions par ailleurs. Il a revendiqué d'être présent au conseil d'administration ce qui lui paraissait important, pour parler des difficultés rencontrées par les commissions localement. Le rythme d'un conseil d'administration par mois ne lui paraît pas réalisable. Est-ce que lorsque l'assemblée générale abordera le sujet de la gouvernance, il ne faudrait proposer la révision du rythme des réunions et prévoir des conseils d'administration « officiels », et des séquences de travail avec les commissions et les organes déconcentrés. La surproductivité pose un problème pour la base. Il y a une réelle déconnexion entre la base et les instances. Cela doit faire partie d'une réflexion.

Gaël KANEKO rappelle qu'il y a de nombreux sujets à traiter, les sujets d'actualité augmentent chaque année. S'il y a seulement quatre conseils d'administration dans l'année, il est compliqué de répondre à l'actualité ; Pour l'instant, c'est la meilleure solution qui ait été trouvée pour que les membres du conseil d'administration puissent travailler dans les meilleures conditions. Nous essayons de reprendre les conseils d'administration en présentiel, Cette année nous en sommes à deux conseils d'administration en présentiel.

Yves CONTET ajoute qu'une vingtaine de conseils d'administration ont eu lieu en 2021.

Gaël KANEKO ajoute à son tour que si les sujets ne sont pas traités rapidement, il y a des mécontentements. Il pense aussi qu'il y a une réflexion à mener sur l'organisation. Il précise que chaque conseil d'administration se déroule en soirée, le lundi.

Philippe BRUNET, grand électeur de la région Ile de France : effectivement, il y a beaucoup de réunions et souvent il y a de nombreux absents. S'il y avait moins de réunions, il y aurait plus de présence, il y aurait des votes plus collégiaux.

Gaël KANEKO n'est pas sûr qu'il y ait autant d'absents, en réunion dématérialisée. De plus en plus de choses sont à faire avec de moins en moins de monde. On ne peut pas reprocher aux gens d'être 100 % disponible pour la Fédération. Cela a un impact sur la vie professionnelle et personnelle.

Yves CONTET, secrétaire général, confirme qu'il y a deux ou trois absents maximum par conseil d'administration.

Jean-Pierre HOLVOET, président de la commission statuts et règlements fédéraux, revient sur la procédure concernant l'élection du collège des présidents de régions : l'assemblée générale vote pour la liste des présidents de régions et suppléants. Cette liste doit comporter 4 titulaires et 8 suppléants. L'esprit est de faire en sorte que chaque représentant soit présent à au moins un conseil d'administration.



Les choses ont évolué, avec les réunions dématérialisées, il s'avère qu'il y a beaucoup plus de réunions. Il y a une réflexion à mener sur la modification des statuts et comment les choses peuvent être adaptées pour que chacun puisse être informé et participer à au moins une réunion. Les statuts ne sont pas immuables, ils peuvent s'adapter au fonctionnement de la Fédération.

Claudine MASSON, présidente région Centre Val de Loire, et élue au collège des présidents de région au conseil d'administration, rappelle que ce sont les membres du conseil d'administration qui ont souhaité des réunions plus fréquentes pour que l'on ne reste pas en réunion jusqu'à une heure du matin. Rappelons aussi que le covid a empêché les réunions en présentiel.

Christian AMIEL, grand électeur CSR Occitanie, en visioconférence, n'est pas de l'avis de Bernard TOURTE et précise que le CSR O organise aussi des réunions en visioconférence une fois par mois, afin d'être plus réactif.

Olivier GARNIER, grand électeur du CDS de la Drôme, s'étonne des débats et ajoute que ce n'est pas à l'assemblée générale de décider de l'organisation du conseil d'administration. Il prend la défense du président de la FFS. L'assemblée générale peut voter contre les projets si elle n'est pas d'accord. Elle devrait revenir à ce qu'elle doit faire : voter, regarder les bilans, etc. On ne doit pas s'immiscer dans la gestion des commissions.

Bernard TOURTE, grand électeur CSR Occitanie, entend mais les commissions techniques ont besoin d'un travail rapproché et d'une certaine cohésion avec les instances les plus hautes de la Fédération. Il faut qu'il y ait des réunions de travail mais aussi des conseils d'administration officiels qui puissent accueillir tous les niveaux de nos instances. Organiser vingt conseils d'administration dans l'année n'est pas en cohérence avec les statuts de la FFS.

Dominique LASSERRE, délégué assurance, revient sur les derniers propos. Il se demande quel est le problème ? Une commission est un accessoire technique qui permet d'apporter des compétences au conseil d'administration. Le conseil d'administration prend les décisions en toute connaissance de cause. Le conseil d'administration s'organise comme il peut, on ne demande pas aux commissions de participer à toutes les réunions. Il veut être présent quand le conseil d'administration parle d'assurance. Le président du SSF doit être présent quand le conseil d'administration parle de secours. Si l'on souhaite intervenir au conseil d'administration, il faut être élu.

3 - Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2021

Question : Approuvez-vous le contenu du procès-verbal des assemblées générales extraordinaire et ordinaire des 12 et 13 juin 2021 ?

82 votants – 71 exprimés
OUI : 55 voix (77.46 %)
NON : 6 voix (8.45 %)
ABSTENTION : 10 voix (14.08 %)

5 - Rapports d'activité des pôles et commissions : réponse aux questions

L'ensemble des rapports ont été mis à disposition des grands électeurs sur le site dédié à l'AG par voie dématérialisée sur le site <https://reunions.ffspeleo.fr/>

Yves CONTET propose d'animer l'ensemble des échanges sur les rapports des pôles, commissions et délégués.

- **Pôle communication et publications**

Daniel FROMENTIN, coordinateur du pôle et président de la commission communication, prend la parole. Un audit est lancé en collaboration avec Hélène DESSON, il n'est pas terminé. Les responsables de ce pôle sont très impliqués dans le congrès UIS, l'audit sera rendu en septembre/octobre.



Hélène DESSON, présidente adjointe de la commission communication, intervient au sujet de l'audit : les différents représentants des structures déconcentrées ont été consultés, un retour sera fait après le dépouillement des réponses et avis du conseil d'administration.

Benjamin WEBER s'étonne de n'avoir rien reçu à ce sujet.

Hélène DESSON a transmis le questionnaire aux responsables de communication des structures déconcentrées à qui on a demandé, en amont, qui était le responsable de la communication au sein de leurs structures.

Frédéric BONACOSSA, grand électeur CSR Provence Alpes Côte d'azur, pense qu'il est nécessaire que les présidents de CSR et de CDS soient consultés.

Hélène DESSON propose de revenir vers les élus des structures déconcentrées, le travail de récolte des informations n'est pas terminé.

Marie-Christine DELMASURE, grande électrice du CDS 64, félicite l'envoi de la Cordelette qui permet d'avoir toutes les informations, il faudrait qu'il y ait un maximum d'informations. Hélène DESSON précise que c'est un travail réalisé par le siège de la FFS.

Commission audiovisuelle

Présentation Philippe CROCHET, président de la commission

Il s'excuse pour son retard et présente la commission audiovisuelle. Il souhaite insister sur un point : la commission audiovisuelle possède un blog actif à utiliser par les fédérés pour toute demande et (<https://www.commissionaudiovisuelleffspeleo.com>). Lorsqu'il y a des manifestations, pensez à le faire savoir et à demander l'appui d'un photographe ou d'un cinéaste. Vous y gagnerez en termes d'image et de communication.

- **Pôle enseignement**

Commission plongée souterraine (EFPS)

David BIANZANI, président de la commission plongée souterraine, prend la parole et présente les activités (bilan et projets) de sa commission.

Il remercie l'ensemble du conseil d'administration, la direction technique nationale et les grands électeurs d'avoir voté, l'an dernier l'intégration de la plongée souterraine dans les statuts de la FFS. Cela marque une position forte de cette pratique. Il remercie la direction technique nationale pour l'aide apportée dans la formalisation des règles de pratique et de sécurité.

Philippe BRUNET souligne que la France est le deuxième pays au monde pour la plongée souterraine de loisirs, il y a une pression importante sur l'accessibilité aux sites de pratique fréquentés également par les usagers étrangers.

Jean-Louis THOMARE, trésorier fédéral, remercie David BIANZANI pour sa présentation. Il propose aux autres commissions de faire la même chose.

Gaël KANEKO demande, en l'absence de représentants des commissions EFS et EFC, s'il y a des questions, des remarques, sur les rapports des écoles déposés sur le site dédié de l'AG.

Il n'y a pas de questions mais l'assemblée regrette l'absence de représentants.

- **Pôle patrimoine, sciences et environnement**

François BEAUCAIRE, grand électeur du comité régional Bourgogne Franche Comté intervient : En début d'année dernière, il avait été fait appel aux comités régionaux pour une étude pour le potentiel financement d'actions du pôle concernant l'environnement, par un financement européen. Nous avons



payé un bureau d'études, cela a coûté 8000 Euros (financé à 50 % par le CNOSF, 25 % par la FFS, 25 % par les CSR). Quelle est la conclusion de cette étude, allons-nous persévérer dans ce domaine ?

Jean-Louis THOMARÉ répond : il s'agit d'un appel à projet pour établir une cartographie des financements européens possibles. Cela avait été conduit par Marie-Clélia LANKESTER, coordinatrice du pôle patrimoine, sciences et environnement. Les régions ont été sollicitées à hauteur de 1848 Euros, répartis en fonction du nombre de licenciés. La cartographie a été établie. Il faut avoir des projets pour utiliser les possibilités de financement. Nous pouvons la diffuser à nouveau : [Lien vers la cartographie](#). Marie-Clélia LANKESTER viendra en appui de toutes démarches pour aider les régions.

Philippe BRUNET revient sur une action judiciaire concernant la carrière Arnaudet, carrière classée. La FFS, le CSR Ile de France, plus une association se sont battus contre le comblement de cette carrière, mais malgré les actions engagées, elle doit être comblée à la demande du ministère de l'environnement. Nous venons de perdre en cassation. Les premiers comblements ont démarré. Nous avons perdu la seule carrière qui était classée en Ile de France.

Gaël KANEKO annonce que la commission environnement aura besoin, cette année, de l'ensemble des forces régionales et départementales. La FFS doit renouveler son agrément environnement, il faut faire les démarches. Il sollicite les forces vives pour la commission environnement. C'est très important et la commission environnement n'a que deux membres.

Philippe DUCASSE, grand électeur du CSR Occitanie, indique que le CSR a fait une proposition d'aide par la mise à disposition de leur salariée spécialisée en environnement et a transmis un devis pour le recensement des actions et l'aide à la rédaction du dossier de demande de renouvellement de l'agrément.

Sophie FRONT, grande électrice du CDS du Loiret : c'est très important pour la FFS de garder l'agrément environnement. Il y a des forces vives au sein de la Fédération pour travailler sur l'agrément. La commission est très importante, la communication n'est pas très facile. Lorsque nous proposons de l'aide, il n'y a pas forcément de retour.

Yves CONTET confirme qu'il y a bien une difficulté. Gaël KANEKO ajoute que des solutions sont recherchées.

Annick BLANC-VITRY, trésorière adjointe, va lancer un groupe de travail sur ce dossier. La secrétaire de direction va regrouper tous les documents administratifs disponibles au siège. La commission scientifique et la commission environnement seront sollicitées pour contribuer activement au recensement de toutes les actions et projets réalisés depuis cinq ans, en relation avec Marie-Clélia LANKESTER. Toutes les régions qui ont des projets phares ou des actions d'environnement réalisées sur les dernières années sont invitées à les transmettre au plus tôt au secrétariat de la fédération. Une note de présentation sera proposée, elle sera validée par Marie-Clélia et par le conseil d'administration.

Gaël KANEKO rappelle qu'il est important que les structures déconcentrées transmettent bien les comptes rendus d'AG à la Fédération, ceux-ci contenant souvent les bilans d'actions de préservation de l'environnement réalisés par celles-ci.

Christophe PREVOT, grand électeur CDS Meurthe et Moselle, a des éléments techniques à transmettre qui ne sont pas dans les procès-verbaux d'assemblée générale. Il faut s'adresser directement aux structures et à leur commission environnement.

Annick BLANC-VITRY confirme que les régions vont être contactées.

Yves CONTET rappelle que des indicateurs précis, en relation avec nos objectifs environnementaux, se trouvent dans les bilans annuels BAAD et BAAR.

Commission scientifique

Présentation : Vincent SCHNEIDER, président adjoint

Gaël KANEKO demande l'avis de l'assemblée générale concernant la création de la commission base de données. Pour l'instant, il s'agit de suivre le groupe de travail dont fait partie la commission scientifique.

28 rue Delandine - 69002 Lyon – Tél. 04 72 56 09 63

Association loi 1901, agréée par le Ministère des sports de la jeunesse et de l'éducation populaire, de l'Intérieur (agrément Sécurité Civile) et de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.



L'idée de cette commission n'est pas de supprimer le travail qui a été fait, mais de regrouper les bases de données.

Intervention de Benjamin WEBER : karsteau est à l'initiative du CDS 64 et de la région Nouvelle Aquitaine et a longtemps été porté par la FFS, beaucoup d'argent a été investi. Karsteau porte une certaine continuité.

Réponse de Joël ROY, créateur de la commission Karsteau en Nouvelle Aquitaine, président de karsteau et membre du conseil d'administration de la FFS : Pourquoi créer une commission ? Il y a eu une première étape : un groupe de travail indépendant a fait une étude sur les bases de données sérieuses afin d'avoir une base de référence ; Karsteau a été choisi. Nous avons un outil de référence, il va falloir labelliser toutes les bases sérieuses. Ce sera à la commission de définir ce qu'est une base sérieuse. Il y a des bases significatives avec lesquelles nous allons échanger mais il y a aussi des partenaires internationaux et également ceux qui gèrent des bases de données comme le BRGM, le CEN, etc. Nous allons échanger avec eux. Nous avons besoin d'une commission parce qu'il s'agit d'un travail qui se fera dans un temps long, il y aura du travail de développement, l'organisation de stages de formation, du suivi informatique. Dans la gestion de nos connaissances il y a les données cavités mais aussi toute la documentation de la Fédération. Il va falloir la gérer en informatique. L'équipe est en train de se constituer avec des personnes qui viendront de différentes bases.

L'étude faite par la commission scientifique a pu montrer que les personnes venant de différentes bases parlent de la même chose et sont capables de travailler ensemble.

Eric MADELAINE, grand électeur CSR Provence Alpes Côte d'azur, complète : il travaille dans le projet de base de données et gère Karstlink qui crée des mécanismes, des protocoles, afin que les bases travaillent ensemble. Les différents acteurs souhaitent créer une base dans laquelle chacun pourra apporter sa compétence locale pour une base de CDS, sa compétence scientifique pour une base documentaire. Il y aura une table ronde lors du congrès UIS en juillet.

Commission documentation

Présentation Claude ALLIOD, président

Le travail de la commission documentation est détaillé dans le Descendeur. Les relations avec le conseil d'administration sont bonnes.

Au niveau de la communication : un visuel a été installé sur la façade du CNDS au siège de la FFS, un dépliant sera distribué au congrès UIS, un roll'up est en cours de finalisation.

Une personne en service civique a permis de rattraper le retard des enregistrements d'ouvrages et autres documents au CNDS.

- **Pôle développement**

Label Jeunes

Présentation Grégoire LIMAGNE

En 2021 : soixante-douze aides ont été versées pour une moyenne d'âge de 16 ans, soit 6786 Euros. Seulement huit responsables de stages ont distribué le label Jeunes alors que d'autres stagiaires sont certainement éligibles. Un mail va être envoyé pour que les responsables pensent bien à distribuer cette aide.

Olivier GARNIER propose que l'on crée un portail unique qui permettrait à un fédéré de savoir à quelle aide il aurait droit. Il y a de nombreuses aides et on ne sait pas les utiliser.

Gaël KANEKO précise qu'il faudrait le même outil au niveau national, régional, etc.

Yannick DECKER indique que ce travail a été entamé au siège en collaboration avec Dominique DOREZ, pour mieux cerner l'offre aux fédérés.



Commission jeunes

Présentation Isabelle GOUPIL

Isabelle GOUPIL rappelle que la commission Jeunes organise des stages pour les jeunes de 17-26 ans. Elle remercie Annie LEGARÇON qui a aidé à la réalisation du camp de Noël dans le Var avec une quarantaine de participants. Le CDS et le CSR PACA ont aidé au financement du stage. Elle remercie également Juliette RIGOUX qui a démissionné pour raisons personnelles qui a fait un très bon travail au niveau de la trésorerie. Elle lance un appel à candidature au poste de trésorier - trésorière.

Raymond LEGARÇON demande si Olivier CAUDRON, conseiller technique national (CTN) intervient en tant que bénévole ou salarié du ministère.

Frédéric BONACOSSA interroge : pourquoi un CTN organise un stage et pas un bénévole ?

Réponse de Marie-Hélène REY, directrice technique nationale (DTN) : ce dispositif des "colos spéléo-canyon" au niveau national, qui existait au niveau des camps jeunes, a été relancé avec un dispositif « colo » ouvert à tous, pour les fédérés et non fédérés, il y a trois-quatre ans, d'une idée conjointe du pôle développement, de la commission jeunes et de la direction technique nationale. Olivier CAUDRON intervient dans le cadre de ses missions. Il coordonne le camp. Il est question de passer le relais à un coordinateur professionnel ou bénévole puisque le dispositif est bien lancé. Nous sommes passés d'un stage à cinq ou six stages dans le calendrier.

Bernard TOURTE précise que le ministère met des personnels à disposition du président de la Fédération. Le rôle du président est d'établir, avec les conseillers ou au moins la directrice technique, le programme et les choix de travaux prioritaires. Le choix des travaux prioritaires est bien une orientation politique qui part des grands électeurs et certainement pas du conseil d'administration ou du bureau. C'est le sujet de la gouvernance qui sera abordé plus tard.

Bernard LIPS, ancien président de la FFS, confirme que la DTN est sous la direction du ministère des sports et du président de la FFS.

Gaël KANEKO reprend : dire que le président de la FFS est le directeur de la DTN est faux. La DTN peut faire des choses contre l'avis du président. Si le président fait n'importe quoi par rapport aux prérogatives de la direction technique nationale, elle a sa liberté d'actions.

Bernard ABDILLA, grand électeur CSR Auvergne Rhône-Alpes, salue la séparation entre la direction technique nationale et la direction administrative. Le cumul des fonctions était préjudiciable. Gaël KANEKO rappelle que la directrice technique nationale avait demandé à ne plus être directrice administrative. Elle ne pouvait plus réaliser ses missions de directrice technique nationale parce que le poste administratif lui prenait trop de temps.

Bernard TOURTE rappelle que cela a été un choix politique de la gouvernance de la Fédération, à savoir, solliciter la DTN (à l'époque c'était une autre personne). Il est plus gêné de voir des représentants de jeunesse et sports directement siéger aux organes principaux de la FFS que sont le conseil d'administration et le bureau que de voir quelqu'un, dont les ordres de missions ont été établis en bonne entente entre le président de la FFS et le ministère, jouer un rôle de direction sur des sujets qui sont bien cadrés.

Philippe BRUNET complète : le premier directeur administratif que la FFS avait eu, c'était explicitement pour son rôle de directeur administratif. La FFS n'avait pas de compétitions, pas d'équipe CTN. Il était en relation avec le ministère pour construire. Nous ne pouvons pas prendre des décisions contre l'avis de l'Etat mais nous devons être force de proposition et d'orientation.

Marie-Hélène REY (DTN) souhaite s'exprimer sur ce sujet. Elle rappelle certains faits. Il faut avoir en tête le cadre réglementaire dans lequel s'inscrit la collaboration entre la direction technique nationale et la Fédération, décrite dans une convention de partenariat signée avec l'Etat : les cadres sont placés auprès de la Fédération (le transfert d'autorité hiérarchique n'est pas opéré). Ils évoluent sous l'autorité hiérarchique du directeur du ministère des sports, pour sa part, et du délégué régional académique de la



région dans laquelle les cadres sont situés (Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes). Ensuite, il y a des liens fonctionnels qui se mettent en place. La DTN est en autorité fonctionnelle avec le président de la FFS et les CTN ont une autorité fonctionnelle avec la DTN.

Les sujets sur lesquels il faut travailler sont dans la convention pluriannuelle d'objectifs formalisée pour un cycle de trois-quatre ans (2021-2024). Le document est en ligne, à la disposition de tout le monde et est acté en conseil d'administration, en bureau et travaillé en collectif, avant sa déposition. Il ne reprend que certains axes du projet fédéral et notamment ceux qui concernent l'accompagnement des pratiquants et des encadrants, la sécurisation des pratiques et le développement de l'activité au sens large. Il y a un accompagnement global et politique des différentes instances fédérales en ce qui concerne le poste de DTN. Le cadre est assez bien fixé, co-choisi et co-signé par le ministre et le président de la Fédération et in fine par la DTN (elle a le choix d'émettre un avis en toute indépendance). Il y a un code déontologique qui régit l'action des conseillers techniques nationaux dans le cadre de leurs missions. Ils ne doivent pas prendre part à des décisions politiques, ils sont présents en accompagnement et en conseil. Il n'y a pas un agent de l'État qui ait pris part à un vote depuis six ans, c'est important de le préciser. Nous pouvons avoir des avis divergents et nous pouvons échanger le cas échéant.

Dates des Journées nationales de spéléologie et canyoning d'été (JNSC)

Gaël KANEKO aborde le sujet des dates des JNSC. Certains se sont fait surprendre par le choix de la date des JNSC d'été 2022 (premier week-end de juillet cette année). Dominique LASSERRE a dû demander des dérogations à l'assureur.

Frédéric BONACOSSA rappelle qu'il avait été dit que les JNSC pouvaient être organisées à une autre date. Christophe PREVOT souhaiterait que les dates soient données plus tôt. Il faut être sûr que l'assurance fonctionne.

Dominique LASSERRE, délégué assurance, confirme que les deux week-ends seront assurés gratuitement.

- **Pôle santé secours**

Commission médicale

Présentation Jean-Pierre BUCH, président

A noter : Nouvelle loi du sport en mars qui supprime le certificat médical mais la FFS n'est pas concernée pour l'instant, en tant qu'activité à contraintes particulières. Le certificat reste annuel. Si la FFS est retirée des contraintes particulières, elle sera libre de demander le certificat médical ou pas (périodicité, cas particulier). Il faudra décider si le certificat médical est maintenu.

Jean-Michel HAUTAVOINE, grand électeur CSR Auvergne Rhône-Alpes, a travaillé sur les accidents de plongée pour analyser les causes des accidents. Le RETEX sera bientôt à disposition, il permettra d'avoir plus d'informations.

Marie-Hélène REY, directrice technique nationale, complète sur l'avancée des textes réglementaires quant à la sortie de la spéléologie, des sports à contrainte particulière. Le fait de pouvoir redonner la main aux initiateurs dans les accueils collectifs de mineurs est souvent demandé. Le ministère est d'accord sur nos argumentaires pour modifier ces deux textes, il manque l'appareil législatif. La FFS est en contact au plus haut niveau, il faut reprendre les démarches depuis le début, suite aux changements au niveau du ministère.

Christophe PREVOT, grand électeur du CDS de Meurthe et Moselle, prend la parole sur la question du radon : nous allons être touchés par la réglementation Equipement protection individuelle (EPI). En tant que bénévoles nous devons respecter les règles, les mêmes contraintes et les mêmes conditions en irradiation.

Jean-Pierre BUCH répond que l'exposition radon est une exposition continue. Sur un stage de 10 jours, l'irradiation est très faible. Le chiffre du radon n'a pas changé, ce qui a changé, c'est le coefficient d'exposition. Il n'y a pas de décret pour l'instant du ministère du travail sur la majoration du coefficient.



2022 sera une année de réflexion, seules les grottes aménagées sont concernées, certaines sont à la limite de la fermeture de leur activité. Le taux de 300 Becquerel (Bq) ne changera pas.

D'après Olivier GARNIER (actionnaire d'une grotte touristique), l'ANECAT est très active sur le sujet et est très inquiète. Il faudra encore plus de salariés pour les visites de grottes.

Yves CONTET demande si, au niveau de la commission médicale, il y a des contacts réguliers avec l'ARS, concernant la leptospirose. Réponse de Jean-Pierre BUCH : la commission médicale n'a pas de rapport direct avec l'ARS.

Guy FERRANDO, grand électeur CSR Auvergne Rhône-Alpes, demande s'il y a des cas de piqûre de tique en exploration et de maladie de Lyme ? Jean-Pierre BUCH confirme que oui.

Bernard TOURTE revient sur le certificat médical qui a fait perdre plus de 20% d'adhérents dans certaines régions, d'après lui. Il tient à mettre ce dossier, comme celui de la mixité et du dopage, qui sont insufflés par le ministère et non pas accompagnés politiquement par le ministère, sur les instances les plus hautes. La priorité est mise sur ces sujets-là, par des personnes issues de la DTN, au détriment des dossiers prioritaires qui prennent du retard ou passent à la trappe. Les dossiers du ministère sont traités en priorité.

Gaël KANEKO répond que le nécessaire est fait régulièrement pour que le certificat médical soit retiré. Il trouve dommage que Bernard TOURTE manque d'objectivité.

Marie-Hélène REY est assez d'accord sur le fait que c'est une priorité. Le dossier avait été acté par l'ancienne ministre. Nous n'avons pas le poids pour mobiliser les parlementaires. Le temps politique n'est pas le temps technique. Le dossier a été mis en priorité comme celui de l'initiateur. Le travail est à refaire avec la nouvelle ministre. Une demande a été faite pour prépositionner la FFS comme prioritaire pour une audience avec la ministre.

Philippe CROCHET fait savoir à l'assemblée que l'ANECAT va changer de nom. Elle devient une fédération, pour avoir plus de poids auprès des autorités. Elle change de statuts.

Olivier GARNIER confirme que l'ANECAT change de statuts mais n'est pas au courant d'un changement de nom.

Commission secours (SSF)

Présentation Bernard TOURTE, président

Bernard TOURTE note une baisse drastique, d'année en année, du budget alloué au SSF. Il rappelle que le SSF est une commission technique et permet d'avoir un agrément sécurité civile qui place la FFS au même niveau que la Croix Rouge, la CNSM et toutes les associations de sécurité civile. Il arrivera un moment où la commission ne pourra plus fonctionner. Une réunion technique a été retirée du budget, ce n'est pas possible. Il faut se poser les questions : quels moyens sont donnés aux commissions importantes ? Tout ne peut pas se faire par visioconférence. Par exemple, BEAL ne donne plus de cordes, c'est un budget.

Il revient sur le choix du conseil d'administration, à la demande de l'expert-comptable, de consommer le fonds Didelot.

Jean-Louis THOMARÉ, trésorier fédéral, explique que le fonds existe dans le bilan depuis 2016, l'expert-comptable a demandé de l'utiliser. Il s'agit de 28000 Euros. Les budgets n'ont pas diminué. Les recettes du SSF sont importantes donc la contribution de la Fédération tient compte de ces recettes.

A cela, Bernard TOURTE répond que le fonds Didelot a été fléché sur les nouvelles technologies. Du retard a été pris sur les projets. Si ce fonds est utilisé pour autre chose, le SSF ne pourra pas travailler sur les balises, sur la communication et le passage de vidéo entre le fond et la surface.

Jean-Louis THOMARÉ précise : il y a deux possibilités de financements : le fonds Didelot et la contribution annuelle du ministère de l'intérieur.



Bernard TOURTE rebondit sur la subvention annuelle et demande si la FFS taxe de 15 % les subventions attribuées aux commissions.

Réponse du trésorier fédéral : pour avoir moins de fonds dédiés, on applique 15 % pour le fonctionnement du siège (qui travaille pour toutes les commissions). Il ne s'agit pas de taxation.

Marie-Hélène REY intervient en tant que personne présente au conseil d'administration des mandats précédents. Sur la précédente mandature, le conseil d'administration avait décidé que dans les demandes de subvention, il fallait intégrer 15 % pour le fonctionnement fédéral. Ce qui correspond au coût du siège, en support aux actions périphériques qui sont menées au national. Le coût du fonctionnement du siège n'était pas appliqué sur les demandes de financement (salaires, fonctionnement du siège, etc.). Il ne s'agit pas du travail réalisé par le siège pour une demande de subvention particulière, il s'agit d'un acte solidaire.

Concernant la demande au ministère des sports, elle a été augmentée et la subvention a été supérieure. Marie-Hélène REY est disponible pour le SSF pour l'obtention d'une subvention du ministère de l'intérieur plus conséquente.

Gaël KANEKO rappelle qu'il a indiqué au président du SSF d'augmenter la demande de subvention.

Jean-Marc GARCIA, grand électeur du CSR Provence Alpes Côte d'azur, trouve la subvention du ministère de l'intérieur dérisoire au vu du travail réalisé par la commission. Il faudrait monter au créneau pour obtenir une subvention beaucoup plus conséquente. Le conseil technique du CDS 13 a refusé d'être financé par le SDIS et a obtenu une subvention du service environnement du conseil général.

Yves CONTE est globalement d'accord sur le fait que la subvention est faible par rapport au travail réalisé. Il propose un groupe de travail, avec les membres du conseil d'administration et autres personnes qui souhaiteraient participer pour réfléchir à la manière de gérer et de présenter les demandes aux ministères.

Jean-Louis THOMARE donne une précision concernant le groupe de travail sur la dépréciation des stocks, à la demande de certaines commissions. Nous avons réussi à modifier les règles et nous avons réussi à obtenir que les produits spécifiques du SSF, notamment les pimprenelles, les chevilles Raumer, ne soient pas dévalorisés, contrairement à ce qui avait été voté lors de la précédente assemblée générale. Cela a été accepté par le commissaire aux comptes et l'expert-comptable dans l'intérêt des commissions.

Bernard TOURTE en prend note.

Commission statuts et règlements fédéraux

Présentation Jean-Pierre HOLVOET

Yves CONTE salue le travail réalisé et l'importance d'avoir des ressources dans cette commission. Il rappelle qu'il n'y a pas de responsable du pôle vie associative.

Christophe PREVOT et Daniel FROMENTIN prennent la parole pour la commission financière et statistiques et présentent leur rapport.

6 - Proposition de modification de l'article 8 du règlement intérieur

Il s'agit de mettre à jour le règlement intérieur de la FFS concernant la nomination des membres d'honneur. La commission statuts et règlements fédéraux est remerciée pour son travail sur le sujet. Le texte a été proposé au conseil d'administration et est soumis au vote des grands électeurs.

Hélène VIDAL, membre du conseil d'administration, précise la réflexion du conseil d'administration : très souvent, la nomination est faite à titre posthume, il faut valoriser toutes les initiatives en cours et les gens qui se sont investis.



Lucienne WEBER s'étonne que l'on soit passé rapidement sur la commission canyon et la commission EFS.

Gaël KANEKO a bien en tête de demander s'il y a des questions concernant ces deux commissions, une nouvelle fois.

Sophie FRONT, grande électrice CDS du Loiret, note que personne n'a fait de remarques au moment des échanges sur ces commissions.

Yves CONTET fait part de la remarque de forme de Christian AMIEL, grand électeur CSR O, par tchat : il faudrait que dans les « services signalés » toutes les phrases commencent par avoir... suivi d'un verbe type. Toutes les phrases ne sont pas formulées de la même manière.

Yves CONTET propose que le texte soit modifié en ce sens sauf si quelqu'un s'y oppose.

Vote

Approuvez-vous les modifications de l'article 8 du règlement intérieur telles que présentées à l'assemblée générale du 5 juin 2022 ?

OUI : 61 voix (85 %)

NON : 6 voix (8 %)

ABSTENTION : 4 voix (5 %)

7- Rapport financier 2021 (vote)

Présentation Jean-Louis THOMARÉ

Rapport du Trésorier

Présentation du tableau de bord soumis aux grands électeurs lors de la réunion préparatoire du 16 mai 2022.

Rappel : Le budget est construit après une large concertation bilatérale avec chaque pôle et ensuite soumis aux grands électeurs.

Rapport du commissaire aux comptes

La parole est donnée à Madame HONTARREDE, commissaire aux comptes (en visioconférence) :

Les comptes 2021 ont été audités et certifiés en totalité sans aucune réserve. Il n'a pas été mentionné le changement de méthode relatif aux règles pour le provisionnement des stocks dans la mesure où ce changement n'a pas d'effet significatif cette année sur les comptes.

Comme l'a indiqué Jean-Louis THOMARÉ, l'année 2021 est une année de reprise. La FFS a la chance de sortir un résultat largement positif qui ne peut être mis qu'en réserve, report à nouveau. Cela a l'avantage de reconstituer les fonds propres et d'avoir du souffle pour les actions à venir.

Madame HONTARREDE reste disponible pour les questions.

Bernard TOURTE s'interroge sur les baisses drastiques du budget, notamment pour le SSF. Jean-Louis THOMARÉ répond qu'il n'y a pas de baisse des budgets. Il a été demandé aux commissions les plus importantes de voir quelles lignes d'économie étaient possibles.

Bernard TOURTE rappelle qu'il y a eu des concertations avec les trésoriers. Il constate que des lignes ont été retirées du budget du SSF. Cela amène à un fonctionnement de restriction, le même constat est fait par Vanessa KYSEL, présidente de la commission spéléologie.

Jean-Louis THOMARÉ explique que les dépenses sont connues en fin d'année voir début d'année suivante.

Gaël KANEKO revient sur les précédentes mandatures quand les bilans étaient négatifs. L'an dernier, il était compliqué de savoir comment l'année 2021 allait se passer. Des décisions ont été prises et l'assemblée générale en a pris part, l'année dernière.



Avis de la commission financière

Présentation Daniel FROMENTIN, président

La commission n'a pas de remarques particulières à faire.

Première proposition : il serait souhaitable d'avoir une construction budgétaire sur un an et demi et non pas sur un an. L'assemblée générale vote, aujourd'hui, un budget dont les six premiers mois n'ont pas existés. La constitution d'un groupe de travail pour réfléchir sur le sujet est proposée.

Deuxième proposition : Comment chercher d'autres ressources ? Un groupe de travail a été créé et piloté par Marie-Françoise ANDRÉ, un [dossier](#) a été réalisé sur le sujet. Il serait intéressant d'aller chercher des ressources pour les distribuer à ceux qui en ont besoin.

Marie-Françoise ANDRÉ, grande électrice CSR Auvergne Rhône-Alpes, invite les membres de l'assemblée générale à s'approprier le travail réalisé.

Jacques ROMESTAN, grand électeur CSR Auvergne Rhône-Alpes, suit une piste de don pour la FFS (du fait que la FFS est reconnue d'utilité publique).

Rapport des vérificateurs aux comptes

Présentation Rodolphe LHÉRITIER

Patrick PELOUX et Rodolphe LHÉRITIER sont intervenus les 17 et 18 mai au siège de la FFS. Les notes de frais ont toutes été contrôlées sauf celles du SSF qui ont été contrôlées par sondage (les documents papier ayant été reçus le jour de la rédaction du rapport de la commission).

A noter : une amélioration de la tenue des notes de frais.

Vote du rapport financier 2021

Question : Approuvez-vous le bilan financier de l'année 2021 ?

OUI : 68 voix (83 %)

NON : 9 voix (11 %)

ABSTENTION : 4 voix (4 %)

8 - Proposition d'affectation du résultat 2021 (vote)

Proposition d'affectation de l'ensemble du résultat : 130.3 K€ au report à nouveau

Vote

Question : Approuvez-vous l'affectation du résultat de 130.3 K€ de l'année 2021 en report à nouveau ?

OUI : 74 voix (92 %)

NON : 4 voix (5 %)

ABSTENTION : 2 voix (2 %)

9 - Budget prévisionnel de l'exercice 2022 (vote)

Présentation Jean-Louis THOMARÉ

Pour rappel : la concertation a été lancée avec les commissions fin 2021 et ensuite avec chacun des pôles.

Le budget 2022 est bâti sur une prévision d'adhésions de 7000 adhérents. A date, nous sommes à 6834. D'ici le 31 août, nous aurons atteint les 7000. Les adhésions ont bien repris depuis le début de l'année.



Suite à la remarque de Jean-Pierre HOLVOET, concernant l'ordre des votes, le vote du budget sera lancé après la présentation du rapport d'orientation.

10 - Rapport d'orientation 2022 (vote)

Présentation Yves CONTET

Les différents points sont classés par ordre de priorité.

Raymond LEGARÇON demande comment la FFS va relever le défi de la délégation canyon (point 2 du rapport d'orientation).

Gaël KANEKO précise qu'il n'y a pas d'engagement supplémentaire au niveau de la convention d'objectifs pour le canyon. Dans la convention que la FFS a signée, il est fait mention d'un poste supplémentaire.

Marie-Hélène REY (DTN) est en discussion avec le ministère. Pour l'instant il n'y a pas d'engagement supplémentaire à ce qui a été prévu dans la convention d'objectifs.

Bernard TOURTE est surpris que les commissions n'apparaissent pas. Le président répond que les commissions sont la Fédération.

Jean-Michel HAUTAVOINE demande pourquoi l'exploration n'apparaît pas dans le rapport d'orientation, sachant qu'il y a plus d'explorations en France qu'à l'étranger. C'est l'essence même de la Fédération.

Réponse d'Hélène VIDAL : pour le conseil d'administration, les commissions comme l'exploration font partie du projet fédéral (point 1 du rapport d'orientation). Le rapport d'orientation est synthétique.

Bernard LIPS rappelle que l'an dernier cela avait été ajouté, il pense qu'il faut l'ajouter cette année aussi.

Christian AMIEL, grand électeur CSR O, évoque le point 7 sur le site fédéral et souhaite avoir une date effective de la mise en ligne.

Yannick DECKER répond : le site est quasiment abouti. Il y a un problème de synchronisation avec AVEN. L'informaticien du siège travaille sur le sujet. Le contenu est en cours. Le directeur administratif souligne le travail de reprise du Mémento du dirigeant, par Dominique LASSERRE (en contrat de mécénat d'entreprise). Une mise en ligne pour le congrès UIS serait idéale.

Après la mise en ligne du site fédéral, nous pourrions proposer aux CDS et CSR, la mise en ligne de leurs sites.

Noé GOUDIAN, grand électeur CSR Auvergne Rhône-Alpes, trouve maladroit de mettre le point sur la prévention et la lutte contre les violences sexuelles à la fin.

Hélène VIDAL, déléguée pour la prévention et la lutte contre les violences sexuelles, répond que les sujets du point 11 sont moins prioritaires. Il y a déjà des choses mises en place à la Fédération. Concernant les violences sexuelles, elle a été sollicitée à quatre reprises. Rien ne relevait de dépôt de plainte. Cela aurait pu apparaître dans le projet fédéral mais il est souhaité de le mettre en valeur.

Jean-Marie TOUSSAINT, grand électeur CDS Moselle, intervient sur le point 7 : demande le rappel des différents sponsors, partenaires actuels et s'il y a une personne qui se charge de la recherche de partenaires financiers ?

Réponse de Gaël KANEKO : les ressources principales de la Fédération sont les adhésions, la convention d'objectifs avec le ministère des sports, la subvention du ministère de l'intérieur, il y a les partenaires comme PETZL, JAWS, etc. Le président de la FFS gère les partenaires, aujourd'hui c'est Yannick DECKER qui a pris le relais.

Yannick DECKER poursuit : la FFS a des partenariats de fait comme Croq'Montagne qui applique des réductions. La recherche de partenaires est toujours active,

Partenariat en cours de négociation avec le Vieux Campeur qui devrait aboutir. Partenariat récent : Armytek, les fédérés pourront avoir une lampe avec une forte remise (ex lampe à 40€ au lieu d'une centaine).



L'orientation se fait plutôt sur des recherches de financement par actions. Cela peut être sur un évènement, sur un manuel. Le siège est disponible pour aider les structures dans leurs demandes de publicité, d'accompagnement financier.

Il y aura une page dédiée aux partenaires sur le site fédéral qui présentera l'ensemble des avantages pour les fédérés et les entités qui financent les actions.

Exemples concrets de financement : la société C-Note participe au financement du Prix Christian DODELIN à hauteur de 500 €, le Crédit Mutuel accordera une aide financière entre 6 et 10 000 euros pour le congrès UIS.

Jean-Pierre HOLVOET propose que l'on ajoute un point au rapport d'orientation : « faire évoluer la gouvernance fédérale afin de trouver des volontaires pour occuper des postes à responsabilité et pour prévenir un certain nombre de conflits ».

Une réflexion sur la gouvernance a déjà été menée et a abouti à la modification des textes. Il faut réfléchir ensemble pour une gouvernance sereine qui donne envie aux gens de venir et de s'investir.

Mariette BONDOUX, grande électrice du CDS de Côte d'Or, représentante du Club alpin français, voudrait insister sur la bienveillance. Le Club alpin français a passé une année très difficile. Le président a mis fin à ses fonctions au poste de président pour cause d'épuisement.

Bénédicte CAZENAVE assure l'intérim du CAF, elle est en échange avec Gaël KANEKO sur les projets communs en spéléologie et en canyon.

Après échanges, l'assemblée générale valide l'ajout de la phrase : faire évoluer la gouvernance fédérale dans le respect, la tolérance et la bienveillance pour favoriser l'engagement bénévole et prévenir tout éventuel conflit ou dysfonctionnement entre les différents acteurs et partenaires de la FFS.

Vote

Question : Approuvez-vous le rapport d'orientation avec l'ajout de l'objectif suivant : "Faire évoluer la gouvernance fédérale dans le respect, la tolérance et la bienveillance pour favoriser l'engagement bénévole et prévenir tout conflit ou dysfonctionnement éventuel" ?

OUI : 66 voix (82 %)

NON : 8 voix (10 %)

ABSTENTION : 6 voix (7 %)

Gaël KANEKO propose un ajout dans la première phrase du rapport d'orientation. L'ajout validé par l'assemblée générale est : Poursuivre la mise en œuvre du projet fédéral et de son plan d'actions en valorisant l'expertise fédérale, notamment l'exploration.

Vote

Question : Souhaitez-vous apporter une modification du point 1 du rapport d'orientation : "poursuivre la mise en œuvre du projet fédéral et de son plan d'actions en valorisant l'expertise fédérale" ?

OUI : 32 voix (42 %)

NON : 34 voix (45 %)

ABSTENTION : 9 voix (12 %)

Vote du budget prévisionnel 2022

Question : Approuvez-vous le budget prévisionnel 2022 ?

OUI : 57 voix (76 %)

NON : 11 voix (14 %)

ABSTENTION : 7 voix (9 %)



11 - Élection des candidats au conseil d'administration

Nathalie LOZA, secrétaire générale adjointe, annonce que Dominique LASSERRE a fait acte de candidature au conseil d'administration.

Dominique LASSERRE explique qu'il souhaiterait reprendre le pôle vie associative et que cela faciliterait son action.

Etant donné que cette candidature est faite en dehors des délais et ne respecte pas les règles qui sont établies, Raymond LEGARÇON pense que cette candidature n'est pas logique. Les membres de la commission de surveillance des opérations électorales sont là pour rappeler les règles.

Pierre MOURIAUX précise que si les documents officiels (profession de foi, présentation avec photo) n'ont pas été transmis, la candidature n'est pas recevable.

Le Président questionne l'assemblée générale pour savoir si elle est souveraine sur cette prise de décision ou pas? Il lui semble que oui.

Benjamin WEBER reprend les propos du président sur la souveraineté de la FFS, l'assemblée générale n'est pas souveraine pour modifier les règles.

Dominique LASSERRE propose de présenter sa candidature dans les formes pour une élection plus tard. Il fera le travail qu'il soit élu ou pas.

Gaël KANEKO indique que l'assemblée générale peut décider de faire un vote dématérialisé pour l'élection des candidats au conseil d'administration. Pierre MOURIAUX ajoute qu'il faudra lancer un appel à candidature en respectant les délais.

Jean-Pierre HOLVOET rappelle que le conseil d'administration a la possibilité de donner des missions à des personnes qui ne sont pas membres du conseil d'administration. Il suffit que le président donne délégation à ces personnes.

12 - Vote des tarifs des licences fédérales 2023 (vote)

Question : Approuvez-vous la proposition des tarifs des licences pour 2023 telle que présentée en assemblée générale ?

OUI : 65 voix (90 %)

NON : 5 voix (6 %)

ABSTENTION : 2 voix (2 %)

13 - Élection des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2022 (vote)

Candidature de Patrick PELOUX

Question : Approuvez-vous la candidature de Patrick PELOUX au poste de vérificateur aux comptes ?

OUI : 66 voix (94 %)

NON : 1 voix (1 %)

ABSTENTION : 3 voix (4 %)

Candidature Rodolphe LHÉRITIER

Question : Approuvez-vous la candidature de Rodolphe LHÉRITIER au poste de vérificateur aux comptes ?

OUI : 65 voix (94 %)

NON : 1 voix (1 %)

ABSTENTION : 3 voix (4 %)



14 - Présentation des motions

Motion présentée par le CSR Normandie.

Présentation Paul RABELLE, président région Normandie

Il s'agit d'impliquer la Fédération pour trouver un interlocuteur et pouvoir intégrer les instances, qui aujourd'hui, ferment nos cavités sans prévenir. Cela a été mentionné dans le rapport d'orientation.

Pour Frédéric BONACOSSA, c'est d'abord un travail en région. Lucienne WEBER, grande électrice CSR Occitanie, est d'accord, c'est un travail qui ne peut se faire que localement. Il y a deux rôles différents. La FFS doit mettre en avant l'aspect protection de l'environnement.

Après échanges avec les grands électeurs, Paul RABELLE conclut que la motion rentre dans le rapport d'orientation donc pas de vote nécessaire.

Vincent SCHNEIDER, président adjoint commission scientifique, revient sur la commission environnement qui a transmis un rapport d'activités dans lequel il n'est pas indiqué que le conseil d'administration a la charge supplémentaire d'organiser les assises de l'environnement karstique. Il faut que les assises aient lieu. L'obtention de l'agrément environnement est très important. Cet élément de contexte aurait dû être mentionné.

Le président acquiesce et précise qu'un groupe de travail sur le renouvellement de l'agrément environnement a été constitué.

Lucienne WEBER propose que les assises karstiques soient organisées par des bénévoles.

Gaël KANEKO propose que les régions et les départements fassent remonter les responsables de leurs commissions environnement vers le niveau national, cela permettrait de créer une vraie commission environnement.

Denis GIBELIN, grand électeur CSR Nouvelle Aquitaine, souligne que l'ONF insiste sur l'importance des missions tournées vers l'environnement lors de la signature d'une convention.

A la demande d'Olivier GARNIER qui souhaite connaître les problèmes rencontrés par cette commission, Gaël KANEKO répond qu'il y a seulement deux personnes dans cette commission dont une qui ne répond pas aux sollicitations.

Joël ROY ajoute qu'ils n'ont pas su créer un réseau, ils ont travaillé seuls et ils semblent avoir abandonné.

Hélène VIDAL prend la parole : ce sont des personnes en difficulté dans leur engagement fédéral qui ne produisent pas ce qu'on espérait et cela peut être dommageable pour la FFS. Marie-Clélia LANKESTER, coordinatrice du pôle, a fait un travail pour essayer de les aider, d'avoir des informations.

Gaël KANEKO aborde un autre sujet important : la FFS a obtenu la délégation spéléologie et depuis peu, la délégation canyon.

En parallèle, il y avait des difficultés au niveau de l'école de canyoning qui ont amené à la démission officielle du président et de la présidente adjointe. Le règlement intérieur a été modifié avec leur contribution pour obtenir un règlement plus cadré. En fonction du vote du règlement intérieur, les deux décideront s'ils restent ou non à la présidence de la commission canyon. Le vote du règlement intérieur a été clôturé samedi 4 juin.

Le but est de savoir si la direction nationale démissionne ou pas, de lancer un appel à candidature pour un nouveau binôme à proposer, de restructurer la commission le plus vite possible.

Le président propose des échanges sur le sujet.

Frédéric BONACOSSA interroge au sujet du recours de la Fédération française de montagne et d'escalade (FFME).

A la connaissance du président de la FFS, la FFME n'a pas de réponse. Au niveau du ministère, des vérifications sont faites.

Jean-Marc GARCIA propose qu'une fois la direction de la commission canyon désignée, il faudrait rapidement organiser une journée d'études pour partager le projet, le règlement intérieur et ce qui suivra.



Rappel du vote du règlement intérieur de la commission canyon par le conseil d'administration FFS

Question : Approuvez-vous le contenu du règlement intérieur de l'EFC ?

OUI : 11 voix (84.62 %)

ABSTENTION : 2 voix (12.38%)

Benjamin WEBER demande si l'organisation de journées d'étude est une bonne idée. Les difficultés de cette commission ont commencé aux journées d'étude.

Gaël KANEKO poursuit sur les journées d'étude. Elles ont été le révélateur. Cela fait deux ans que la direction nationale est en place, il y a eu une accumulation de problèmes, un point de non-retour a été atteint. Beaucoup de choses ont été faites.

Dans le règlement intérieur de la commission canyon, il y a un paragraphe sur la délégation et sur la Fédération internationale de canyon. Il faut relancer la commission canyon interfédérale (CCI) et s'y impliquer. Il y a de l'animation de réseau à faire, ne pas laisser les CCI locales et les CDS travailler seuls.

Hélène VIDAL détaille la charge de travail à venir : gérer la base de référencement des canyons au niveau national, les systèmes d'alerte sur les canyons, les problèmes de cotations, etc. La FFS n'est pas impliquée sur ces sujets sur lesquels il y aurait une responsabilité.

Gaël KANEKO apporte une nuance : ce ne sont pas des obligations vis-à-vis de la délégation. La FFME avait décidé de mener ces actions mais elles ne sont pas dans la délégation. Sur la première CCI, la question se posera de savoir ce qui sera fait, comment cela sera fait ? Il y a des obligations de règles techniques de sécurité.

Pierre BANCEL, grand électeur CSR Ile de France, demande ce qui a motivé la FFS pour la demande de la délégation canyon ?

Réponse de Gaël KANEKO : la FFS faisait plus que la FFME. Notre dossier a été jugé meilleur que celui de la FFME.

Jean-Pierre HOLVOET rappelle que lorsque le secrétariat de la CCI avait été repris par la FFME, il ne se passait plus rien.

Gaël KANEKO ajoute que cette situation était gênante et que cela freinait le développement du canyonisme. Le développement passe par la CCI. Concernant la délégation, des échanges ont eu lieu avec la FFME. L'important pour nous est que la délégation canyon en tant que telle a été supprimée et la délégation de l'activité canyon a été intégrée dans la délégation spéléologie.

La CCI sera sous tutelle du ministère. La FFS milite pour une réunion de l'ensemble des acteurs comme pour de nombreuses CCI départementales : en plus des trois fédérations, les syndicats professionnels, les acteurs territoriaux, les secours, les parcs, l'ONF, etc.

Marie-Hélène REY complète : une mission d'expertise juridique est en cours pour le nouveau montage prévu sur la délégation canyon. Il serait possible que le canyon réapparaisse dans l'arrêté de délégation qui devrait être signé fin juin, en complément. Il faut être prudent dans l'attente des injonctions du ministère.

Lucienne WEBER regrette que le sujet de la démission du président et de la présidente adjointe de la commission canyon soit abordé en fin d'assemblée générale ; c'est un sujet très grave. Le timing est catastrophique : au moment où la FFS obtient la délégation, la direction nationale de la commission démissionne.

Hélène VIDAL rappelle que Gaël KANEKO en a parlé dès le début de l'assemblée générale. Il n'y a pas eu de représentant de la commission canyon, ni du pôle au moment de la présentation de la commission. Ce n'est pas une question non prioritaire.



Gaël KANEKO partage l'avis de Lucienne WEBER. Il aurait souhaité, en tant que canyoniste, en parler plus longuement hier et aujourd'hui.

Olivier GARNIER propose de faire la liste des commissions qui ne fonctionnent pas : cela permettrait de trouver des solutions pour aller de l'avant.

Hélène VIDAL répond que le conseil d'administration a constaté des difficultés de gouvernance. Une des réponses est de rédiger des lettres de missions claires. Il y a une méconnaissance du rôle de chacun.

Pour Gaël KANEKO, il est important que les nouveaux binômes soient formés au fonctionnement fédéral. Dans le nouveau règlement intérieur de la commission canyon, il est précisé que le binôme doit être composé de cadres canyon.

Question de Benjamin WEBER : est-ce que la délégation canyon va donner une charge de travail supplémentaire à la Direction technique nationale ?

Gaël KANEKO répond qu'un poste supplémentaire a été inscrit dans le contrat de délégation. S'il n'y a pas d'élus en face, cela risque d'être un problème.

Marie-Hélène REY précise que la demande de délégation a été assujettie, conditionnée à l'obtention d'un poste supplémentaire pour septembre 2023. Il y aura un complément financier pour un poste (CDD ou CDI) en contrat de droit public sur la mandature. La Fédération est suffisamment impliquée dans les règles de la pratique. Le contrat a été signé dans ces conditions-là.

Jean-Marc GARCIA lance le sujet des conseillers techniques nationaux (CTN), Frédéric BONACOSSA prendra le relais, car il doit partir : Il est inadéquat que les conseillers techniques nationaux fassent partie des directions nationales (DN). Il est normal qu'ils soient sollicités à la demande d'une commission mais pas qu'ils soient dans les organigrammes des DN. Il ne faut plus que les stages organisés par un instructeur soient conditionnés à la présence d'un conseiller technique. Il y a un glissement des rôles et des fonctionnements. Il pense qu'il faut recadrer et clarifier leur rôle, leur mission, leur fonction, il y a des choses vécues qui sont blessantes. Si on veut être bienveillants, il faut que cela soit dans tous les sens.

Gaël KANEKO invite l'assemblée à lire le règlement intérieur de la commission canyon qui précise la place des conseillers techniques nationaux.

Jean-Luc LACRAMPE, grand électeur CDS 65, prend position sur les reproches faits aux CTN : lors des réunions avec les CTN après 23 heures, sont-ils bénévoles, salariés ? S'il n'y a pas de CTN pour faire avancer les dossiers, est-ce que du temps salarié sera pris ?

Marie-Hélène REY est très claire sur le rôle des agents de l'État. Les agents doivent être indépendants. Elle fait une parenthèse sur la présence d'un CTN dans l'équipe de cadre : c'est un choix qui revient à l'école, si le CTN fait partie de l'équipe de base ou non. Dans le contrat de partenariat avec l'Agence nationale du sport, 100 % des fonds propres qui sont attribués aux formations fédérales de niveau instructeurs sont financés par le contrat de développement avec le ministère des sports. Le reproche est fait aux CTN d'être trop sur le terrain, s'ils étaient seulement sur l'administratif, on leur reprocherait de ne pas être sur le terrain.

Il faut que le débat démocratique ait lieu dans de bonnes conditions et que chacun en soit garant.

François BEAUCAIRE remarque qu'au niveau de l'EFS, le CTN intervient en tant que chargé de mission alors qu'il est dans l'organigramme. Le règlement intérieur n'est pas respecté

Motion du CDS 06

Frédéric BONACOSSA prend la parole.

La motion a déjà été traitée dans les débats. Les décisions prises par les instances fédérales (bureau, conseil d'administration, commissions) doivent être prises par les élus. Les salariés viennent en appui. Il y a eu des problèmes rencontrés avec les CTN. Dans les statuts, il est indiqué que le directeur administratif



et la directrice technique nationale sont invités systématiquement aux réunions. Il faut retravailler le règlement intérieur.

Claudine MASSON demande s'il y a des exemples. Elle ne peut pas juger, en tant que membre du conseil d'administration et ne comprend pas.

Frédéric BONACOSSA dit que les problèmes ont eu lieu au niveau des régions et pas au niveau du conseil d'administration.

Gaël KANEKO rappelle que les agents de l'Etat ne décident pas, ils ne font qu'apporter leur expertise. Au niveau du bureau et du conseil d'administration, la DTN n'a jamais pris part aux décisions. S'il faut retravailler les textes, le travail sera fait. Il est important de rappeler qu'il y a de moins en moins d'élus à mettre en face des sujets et pourtant les sujets doivent être traités. Les sujets sont en mal de bénévoles et les agents ou les salariés continuent de les suivre.

Olivier GARNIER admet que les CTN prennent une place de plus en plus importante parce qu'ils sont sollicités pour des problèmes réglementaires. C'est leur travail. Il faut que la directrice technique nationale mette en garde sur la manière de s'adresser aux bénévoles.

Marie-Hélène REY réassure que ces faits ne sont pas à impacter qu'aux CTN. Concernant les CTN, des avertissements ont été donnés aux agents concernés. Elle ne sait pas si la même chose a été faite au niveau des bénévoles. Elle veille pour que cela ne se reproduise pas. Elle remercie Olivier GARNIER pour son intervention. Elle rappelle que dans quatre ans, si la FFS ne souhaite pas avoir le ministère dans les « pattes », il ne faudra pas demander les délégations. Ce n'est pas un partenariat imposé par l'État, c'est une demande de la FFS.

Gaël KANEKO fait un aparté : des homologues qui n'ont aucun appui technique de CTN ont eu beaucoup de difficultés notamment pour la demande de délégation.

Motion du CSR Occitanie

Philippe DUCASSE prend la parole.

Constat d'un problème de retour des instances dirigeantes sur différents sujets : les différents problèmes des commissions CREI, SSF, canyon, librairie, l'implication systématique de la DTN.

Le CSR Occitanie demande une réflexion profonde sur le rôle et le fonctionnement du conseil d'administration, du bureau de la FFS, avoir un nouveau mode de gouvernance de la FFS vis-à-vis des problèmes des commissions.

Un engagement a été pris, il faut que cela se concrétise par des actions positives et partagées.

Sur le soutien de la commission canyon, Olivier GARNIER ne comprend pas la motion.

Gaël KANEKO souhaite ajouter que le conseil d'administration a soutenu le plus possible la direction technique de la commission canyon, il a essayé d'apporter son soutien du mieux qu'il a pu. Pour certains, cela n'a pas été jugé suffisant.

15 - Rapport de la direction technique nationale

Marie-Hélène REY reprend les grandes missions de la direction technique nationale.

Il est important de maintenir un élu référent/un CTN sur les dossiers, pour ne pas tomber sur les écueils soulevés dans la gouvernance, il faut une cogestion.

Sur certains postes il n'y a pas d'élus en face, exemples : la commission juridique (le délégué juridique a démissionné récemment). le pôle développement (pas de référents label scolaire ni label professionnels, ni handicap).

Hélène VIDAL avait une attente sur les enjeux de la formation (certification QUALIOP), elle interroge Marie-Hélène REY sur le sujet.

Réponse : La FFS s'est engagée pour obtenir la certification QUALIOP. C'est une démarche de certification, il y a sept gros items. La démarche est engagée depuis un an et demi. Il faut revoir certains



textes, l'ensemble des référentiels (le travail est en cours). Les documents transversaux seront soumis à la relecture du conseil d'administration. Nous espérons une certification début 2023.

16 – Points divers

- **UIS**

Yves CONTET fait un point sur l'avancement de l'organisation du congrès.

- **Prix fédéraux**

Joël ROY fait un point sur les prix fédéraux : Christian DODELIN, HAMMEL et MARTEL DE JOLY.

- **Proposition votée en conseil d'administration : demander l'avis des grands électeurs de désolidariser le congrès de l'assemblée générale**

Gaël KANEKO explique que l'idée serait de désolidariser le congrès de l'assemblée générale pour que les élus profitent des congrès. Il demande aux grands électeurs de donner leur avis.

Après échanges entre les grands électeurs, conclusion est faite : l'assemblée générale et le congrès auront lieu en même temps en 2023.

Annie LEGARÇON, grande électrice CSR Provence Alpes Côte d'Azur, annonce qu'Hervé TAINTON est prêt à organiser le colloque désobstruction.

- **Partenariat FFS-ANECAT**

Journée internationale des grottes touristiques et du patrimoine souterrain en partenariat avec la FFS, lundi 6 juin 2022 : plus d'une dizaine de clubs ont organisé des actions avec les grottes touristiques. L'évènement sera renouvelé les années suivantes.

- **Proposition de tente de change**

Hélène VIDAL présente le sujet : dans le cadre de la prévention et lutte contre les violences sexuelles, il est important d'offrir la possibilité d'un espace pour se changer sur les lieux des stages en présence de mineurs.

Le prix sera d'une cinquantaine d'euros : toutes les EDSC seront équipées, une tente sera offerte à chaque région. Nous allons essayer de trouver une source de financement pour équiper les CDS, l'idée est qu'il y ait à minima une tente par stage.

Jean-Luc LACRAMPE propose de mettre une tente dans les malles de matériel des écoles.

Clôture de l'assemblée générale ordinaire

